

PARACHA TETSAVE – תצוה

Chabat Za'hor

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée : 17h01 • Sortie : 18h19 PARIS-IDF: 18h25 • 19h32 Tel-Aviv 17h23 • 18h21

Marseille 18h17 • 19h19 Miami 18h07 • 19h01 Palerme 17h48 • 18h47

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Toujours sur le mont Sinaï, Hachem prescrit à Moché Rabenou les usages concernant la sanctification du Temple.

Hachem demande aux enfants d'Israël de donner de l'huile d'olive pure à Moché afin qu'Aharon le grand prêtre, allume la Ménorah (le candélabre) d'une flamme perpétuelle. Hachem ordonne de consacrer les Cohanim, prêtres, en les revêtant d'habits particuliers.

Puis la Torah décrit les habits que les prêtres (Cohanim) devaient porter durant le service dans le Temple :

1. le « Kétonète » (tunique de lin)
2. le « Mih'nassaïm » (caleçon/pantalon de lin)
3. le « Mitznéfète » (coiffe/turban de lin)
4. le « Avnète » (large ceinture en tissu).

Le Grand Prêtre (Cohen Gadol) devait porter en plus :

5. le « Efod » (tablier tissé en laine bleue, pourpre, et rouge, en lin, et en fils d'or).
6. le « H'oshen » (pectoral en or qui comportait quatre rangées de trois pierres précieuses sur lesquelles étaient gravés les noms des douze tribus).
7. le « Mé'il » (robe dont le bord inférieur était tissé de clochettes).
8. le « Tzitz » (plaque d'or sur laquelle était gravés les mots KODECH LHACHEM (sanctifié pour Hachem), et qui était placée sur son front).

La Paracha nous décrit aussi les directives transmises par D-ieu concernant l'intronisation d'Aharon en tant que grand prêtre, de ses quatre fils (Nadav, Avihou, Elazar, et Itamar) en tant que prêtres, et la construction de l'autel en or sur lequel seront brûlés les « Kétorète » (encens).

ERRATUM : une erreur de traduction s'est glissée dans le 2em dvar Torah de la semaine dernière (Paracha Terouma) : au lieu de "ceux qui ne savent pas prier ne se rendent pas quitte de la répétition (de la Amida), puisqu'ils ne la comprennent pas", il aurait dû être écrit : "ceux qui ne savent pas prier et ne comprennent pas la répétition ne s'en rendent pas quitte".

De plus (décidément...), cette année 5785, 9 grammes d'argent pur valent entre **40** et **42** Shekels TTC, et non environ 27 Shekels TTC comme indiqué la semaine dernière.

Pardon pour ces 'coquilles' et merci pour votre indulgence.

« Celui à qui il suffit en tout et pour tout de dire " Seigneur ", celui-là sait prier, puisque c'est là que réside l'essence de la prière. »

(Rabbi Moché de Kobryn)

« Une clochette d'or et une grenade, (...), sur les bords de la robe autour. »

« Elle sera sur Aharon pour faire le service, ... »

(Tétsavé 28-34,35)

On demanda un jour à Rabbi Israël Baal Chem Tov, le fondateur du mouvement 'hassidique : « Pourquoi les 'hassidim se mettent-ils à chanter et à danser à la moindre occasion ? Est-ce là le comportement d'individus sains de corps et d'esprit ? »

Le Baal Chem Tov répondit par le biais d'une histoire :

« Un jour, un musicien de grand talent, mais totalement méconnu, arriva en ville. Il se tint au coin d'une rue et se mit à jouer.

Ceux qui s'arrêtèrent pour l'écouter ne parvinrent pas à partir. Bientôt une foule nombreuse se pressa, subjuguée par cette glorieuse musique dont ils n'avaient jamais entendu le pareil.

Rapidement, la foule se mit à bouger au rythme de la mélodie, et toute la rue se mua en une masse humaine dansante.

Un homme sourd qui passait par là demanda : "le monde est-il devenu fou ? Pourquoi les citadins sautillent-ils ? Pourquoi agitent-ils les bras et tournent-ils en rond au milieu de la rue ? "

Puis le Baal Chem Tov conclut : « les 'hassidim sont émus par la mélodie émanant de chaque créature au sein de l'œuvre de D.ieu. Devraient-ils cesser de danser du fait qu'ils apparaissent fous aux yeux de ceux qui ont des oreilles moins sensibles ? »

Voir D.ieu dans chaque évènement, chaque instant de notre vie : Il y-a-t-il plus grande source de joie ? Ni l'or ni l'argent ne peuvent égaler une joie pareille ! Se savoir constamment épaulé, être le centre d'attention du maître du monde, qui dans sa perfection absolue conjugue chaque chose avec une sagesse et un amour infini, quelle source d'apaisement, quelle source de joie ! Il devrait normalement y a vraiment de quoi danser et chanter !

Rabbi Mendel de Kotzk de dire : « Les anges sont prêts à chanter à tout instant. Les juifs, eux, ne chantent que quand ils en éprouvent l'envie. Puisse-t-elle ne jamais leur manquer. »

(Source adaptation Story Time)

« Une prière qui n'est pas faite au nom de l'ensemble du peuple juif n'est assurément pas une prière. »

(Rabbi Pinhas de Koretz)

« Là je rencontrerai les fils d'Israël, ... » (Tétsavé 29,43)

Rachi commente "Là je rencontrerai" : « *Je me fixerai une rencontre avec eux pour leur parler, à la manière d'un roi qui fixe un lieu de rencontre pour y parler avec ses sujets.* »

Le Ram'hal (Messilat Yécharim - chap.19) décrit la Amida comme le moment où « (une personne) s'approche d'Hachem et parle littéralement avec Lui.

On Le supplie, on Lui demande tous nos besoins, et Hachem entend ce qu'on LUI dit et nous écoute, tout comme lorsque quelqu'un parle à son ami et que son ami l'écoute. »

Selon les mots du Rav Shimshon Pincus : « le principe de base de la prière est de sentir que le fait de se tenir devant Hachem est une réalité totale et tangible, aussi réelle que toute autre chose que nous connaissons. »

En nous avançant pour commencer la Amida, nous devons imaginer passer devant les anges les plus saints et les plus ardents, qui ne font rien d'autre que de louer constamment Hachem. Nous passons devant les âmes des tsadikim les plus saints : le 'Hafets 'Haïm, le Baal Chem Tov, Rachi, les Amoraïm et les Tanaïm, le roi David, et ainsi de suite. Nous continuons jusqu'à ce qu'ils soient tous loin derrière, et nous nous tenons seul devant le Créateur du monde, tout-puissant et infini, qui nous aime plus qu'un père n'aime son fils. Et qui bien qu'IL soit le Créateur de milliers et de millions de créatures, de planètes, d'étoiles et de galaxies, IL ne s'intéresse à ce moment qu'à nous et à ce que nous allons Lui dire. Dans toute Sa gloire, IL nous écoute et attend de nous combler de bénédictions sans fin, prêt à recréer le monde dès maintenant selon notre demande.

Le 'Hafets Haïm ('Homat haDaat - chap.17) souligne que cette proximité est facilement accessible à quiconque dans ce monde (quel que soit notre niveau). Mais qu'en revanche, la place de chacun est fixe dans le monde à venir, et qu'il y est impossible de se rapprocher d'Hachem ou de lui parler quand on le souhaite : ceux sont des opportunités inestimables qu'ont les vivants.

Le Talmud (Méguila 17b) enseigne que les auteurs de la Amida sont 120 grands Anciens du peuple juif, dont beaucoup de prophètes.

Rabbi H'aïm de Volozhin (Néfech ha'Haïm - porte 2, chap.13) dit que la Amida n'est pas une prière comme les autres de notre siddour. Chaque fois que l'on prie la Amida, cela a un effet considérable dans les mondes supérieurs, ce qui inspire Hachem à nous combler de Ses bénédictions.

La rédaction de la Amida, prière composée de mots à la profondeur infinie et remplis de sainteté, se fit par le biais des prophètes. Or la prophétie, c'est lorsque Hachem parle par l'intermédiaire du prophète, elle est Sa parole. On pourrait ainsi dire que le véritable auteur de la Amida est Hachem lui-même, qu'IL nous l'a transmise par l'intermédiaire des prophètes. En abordant la Amida, nous sommes sur le point de prier avec Ses mots, seuls avec LUI, dans une totale intimité.

(Source Adaptation Aux Délices de la Torah)

« Si je savais que j'ai, une seule fois, prononcé un Amen comme cela doit être dit réellement, je ne me ferais pas de soucis. »

(Rabbi Moché de Kobryn)

« Tu placeras la tiare sur sa tête, tu donneras le diadème de sainteté sur la tiare. » (Tétsavé 29,6)

Le Ibn Ezra commente "Sur sa tête" : « *Sur la tête d'Aharon seul, car il est le Cohen Gadol oint* » et Rachi "Le diadème de sainteté" : « *Il s'agit du "Tzitz" » (la plaque d'or sur laquelle était gravés "sanctifié pour Hachem", et placée sur son front).*

Le Tzitz porté au front par le Grand-Prêtre expiait l'effronterie (h'outspa,). Selon une autre opinion, il expiait le blasphème (Talmud Zevah'im 88b).

Dans la synagogue de Rabbi Chneour Zalman de Lyadi, l'usage était que tout homme appelé à la Torah porte un shtreimel, le chapeau bordé de fourrure. Lorsque l'appelé n'en possédait pas, le chamach lui prêtait alors celui de réserve, tenu à disposition à cet effet.

Un jour, précisément au moment où on en avait besoin, le chamache ne trouva pas le chapeau. Il décrocha alors de son pendoir celui du Rabbi, puis le remit en place une fois terminée la lecture de la Torah.

L'office achevé, le Rabbi prit son shtreimel, l'examina soigneusement, puis appela le chamache.

« Quelqu'un a-t-il porté ceci ? » demanda-t-il, et le chamache lui expliqua ce qui s'était passé.

Sur-le-champ, Rabbi Chneour convoqua le fabricant local de shtreimel : « Je t'en prie, emporte-le, défais toutes les coutures puis remonte-le à nouveau et rapporte-le moi. »

Le chapelier restaura avec un soin révérencieux le shtreimel du Rabbi, puis comme tout bon 'shtreimelmacher', le plaça dans le four pour qu'il sèche. Mais il l'oublia, et l'y laissa toute la nuit au lieu de l'en sortir au bout d'une heure. Le lendemain matin tôt, se souvenant de son oubli, il sauta du lit et se précipita vers le four. Mais le distingué shtreimel du Rabbi n'était plus qu'un navrant tas de cendres.

Le Rabbi lui avait personnellement confié son propre shtreimel, et il l'avait laissé brûler !

Qu'allait-il lui dire ? Dévoré par la culpabilité et la honte, il hésita entre aller lui avouer le désastre, et ne pas y aller du tout... Mais comment ne pas y aller ?

Inquiet, les jambes tremblantes, il marcha jusqu'à la maison du Rabbi, ouvrit la porte de la salle d'étude... et se tint là, incapable d'articuler un seul mot.

- « Qu'y a-t-il, brave homme ? lui demanda Rabbi Chneour. Le shtreimel a brûlé, sans doute ?

- Oui, Rabbi », murmura-t-il.

- « Ne t'inquiète de rien, tu peux rentrer chez toi en paix » dit doucement le Rabbi.

« "Plus de Torah, plus de vie" (Pirké Avot 2,8) : même si elle exige des sacrifices et des souffrances personnelles, l'étude de la Torah prolonge la vie de l'homme. »

(Rabbi H'aïm de Volozhin - Roua'h 'Haïm)

Chabat Za'hor (ce Chabat)

Le Chabbat précédant la fête de Pourim, on lit une Paracha supplémentaire (livre de Devarim, paracha Ki Tetse 25, 17-19) après la lecture de la Paracha hebdomadaire. Elle commence par les mots « Za'hor Eth Achère Assa Le'ha Amalek », « Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek », une peuplade qui attaqua le peuple juif à sa sortie d'Égypte, alors qu'il se dirigeait vers le mont Sinaï. A Pourim le peuple juif fut sauvé des griffes d'Haman qui est un descendant d'Amalek.

D'après de nombreux décisionnaires, c'est une Mitsva positive édictee par la Torah d'écouter la lecture de la Paracha Za'hor, on s'efforcera donc d'être très attentif à sa lecture (il faudra penser à s'acquitter de la mitsvah par la lecture de l'officiant qui la lira dans le sefer Torah et ne pas la lire dans un livre en même temps que lui).

**« Qu'est-ce que l'homme a à faire dans le monde ?
Ce qu'il faut, c'est prier, étudier et prier. »**
(Rabbi Nahman de Breslev)

Le Jeûne d'Esther : Jeudi 13 Mars 2025

Pourim est un jour saint, et le 'taanit Esther' l'est également.

Le Kav haYachar (chap.96) déclare que ce jour est propice à l'acceptation de nos prières par le mérite de Mordé'haï et d'Esther.

Quiconque a besoin de la compassion d'Hachem (quel qu'en soit la raison), devrait trouver le temps de prier ce jour-là et de réciter le Tehilim 22, dont nos Sages disent qu'il fait référence à Esther (guémara Yoma 29a). Il faudra déverser son cœur et demander à Hachem que tout ce dont nous avons besoin nous soit accordé par le mérite de Mordé'haï et d'Esther. Les portes du Ciel nous seront ouvertes et notre prière sera acceptée volontiers car les jours du jeûne d'Esther et de Pourim sont des jours d'acceptation et d'amour. (...) Le Kav haYachar ajoute : « ce n'est pas seulement à Esther que le Roi, Hachem, a tendu son sceptre d'or. Il le tend à quiconque se connecte avec eux, c'est-à-dire le peuple juif vivant en l'exil et souffrant pour Sa gloire. Il est certain qu'à travers la récitation de séli'hot et des prières en ce jour, nous éveillons le mérite de Mordé'hai et d'Esther. »

Les femmes enceintes ainsi que celles qui allaitent sont exemptes du jeûne d'Esther. Dès lors que se sont écoulés 3 mois de grossesse, une femme enceinte est exempte de jeûner. Cependant, si la femme n'a pas encore atteint 3 mois de grossesse, mais ressent des malaises ou des vomissements, elle est également exempte de ce jeûne, en particulier après 40 jours de grossesse. Tant qu'elle se trouve dans les 24 mois qui suivent son accouchement, une femme qui allaite est exempte d'observer le jeûne d'Esther.

Même si elle n'allait plus de façon effective, mais qu'elle se sent encore faible, elle est exempte d'observer ce jeûne, tant qu'elle se trouve dans les 24 mois de son accouchement. Cependant, si elle n'allait plus et qu'elle se sent en forme, elle doit s'imposer la H'oumra (rigueur) de jeûner.

Même en cas d'exemption, il faudra se passer de friandises ce jour-là.

De jeunes mariés, dans les sept jours de leur union, sont exemptés de ce jeûne. De même pour les trois personnes qui officient lors d'une circoncision : le père de l'enfant, le *Sandak* et le *Mohel*.

Chacun, à partir de 13 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles, en bonnes santé devra jeûner et il est interdit de briser la barrière de la tradition.

Le jeûne commence au lever du jour jusqu'au soir à l'apparition des étoiles.

Durant le jeûne d'Esther, il est permis de prendre une douche, de porter des chaussures en cuir, de se parfumer et de pratiquer l'intimité conjugale.

Afin de pouvoir manger au petit matin, avant le jour, il faudra en poser expressément la condition avant de dormir : « **si je me lève avant le début du jeûne** (avant le lever du jour) **il me sera permis de m'alimenter** », car sinon le sommeil est considéré comme le début du jeûne.

Bien que le jeûne ne débute qu'à l'aube, si quelqu'un se réveille en pleine nuit, il lui est interdit de consommer quoi que ce soit, s'il n'a pas émis la condition verbale avant d'aller dormir

Comme chaque jour, il sera bon de se rendre à la synagogue pour les offices. Durant les prières du matin et celles de l'après-midi, nous ajoutons des prières relatives à ce jour, et lisons dans le Sefer Torah.

« La joie du mois de Adar est un travail, pas un résultat. »
(Rav Benyamin Chemouny)

BIRKAT HALÉVANA, La Bénédiction de la Lune :
ce mois de Adar du Jeudi 6 au Jeudi 13 Mars 2025 (nuit incluse)

Les 4 Mitsvots de Pourim : les 4 'נ'

Méguila, Matanot laévyonime (dons aux pauvres), Micloa'h manot et Michté

Cette année où le Michté tombe Vendredi, il faudra s'efforcer d'accomplir correctement, mais de façon rapide et efficace, les 3 Mitsvots qui le précèdent : il faut soigneusement veiller à **éviter toute collision entre le festin de Pourim et l'entrée de Chabat.**

Le Michté devra ainsi débiter dans la matinée (avant h'atsot ayom) et se terminer suffisamment tôt afin d'accueillir convenablement le Chabat et qu'il jouisse de tous les honneurs qui lui sont réservés (allumage des bougies, table de Chabat, prière d'Arvith, Kidouch, manger avec appétit la seouda etc ...) en ayant l'esprit clair (d'après Rav Haïm Yaacov Schlamme).

1/Écouter la Méguila Jeudi 13 Mars au soir et Vendredi 14 Mars 2025.

C'est une obligation de lire ou d'écouter la Meguila le soir de Pourim (Jeudi 13 Mars au soir depuis la sortie des étoiles jusqu'à l'aube) puis de la relire le lendemain (Vendredi 14 Mars du lever au coucher du soleil).

Ce « rouleau » retrace l'ensemble de l'histoire de Pourim. La meilleure façon de réaliser cette mitsva est de lire la Meguilat Esther avec une grande assemblée car : "plus la foule est nombreuse, plus l'hommage au Roi est grand !"

Avant la lecture, il faut avoir l'intention de s'acquitter de l'obligation d'écouter la Meguila tout comme le lecteur aura l'intention de nous acquitter. Afin de pouvoir écouter l'ensemble des mots, **il sera interdit de parler pendant la lecture de la Meguila Esther jusqu'à la bénédiction finale (on ne répondra pas 'Barou'h Hou ou Barou'h Chémo' aux bénédictions initiales et finale du lecteur qui nous acquitte).**

Il faut se concentrer pour écouter chaque mot prononcé par le lecteur et ne pas lire en même temps que lui dans un livre imprimé. Toutefois, si on n'a pas entendu un mot, on pourra le lire dans le livre et rattraper les mots manquants jusqu'à arriver à l'endroit que lit le lecteur. Lorsque le nom d'Haman est cité, nous faisons tourner les crécelles et tapons du pied pour effacer son souvenir, en veillant toutefois de ne pas perdre l'écoute d'un seul mot de la méguila.

Les femmes ont aussi l'obligation de lire ou d'entendre la Meguila le soir et durant la journée de Pourim parce qu'elles ont aussi bénéficié de ce Miracle.

Les enfants qui ont atteint l'âge d'être éduqués aux mitsvot (à partir de 5, 6 ans, chaque enfant en fonction de ses capacités) doivent également être habitués à écouter la Meguila. **En revanche, les parents devront veiller à ce que les enfants ne perturbent pas la lecture.**

Concernant les enfants en dessous de cet âge, s'ils peuvent rester silencieux et calmes c'est une mitsva de les amener. En revanche s'ils risquent d'être bruyants et dissipés, ils ne doivent pas être amenés à la synagogue car ils risqueraient de perturber la lecture et d'empêcher le public d'écouter correctement chaque mot.

Le soir de Pourim, on se rend à la synagogue **avec des habits de fêtes** pour aller écouter la Meguilat Esther, **car nos sages nous ont enseigné que "la grandeur de Kippour est comme celle de Pourim" !**

L'habitude répandue de nos jours est de donner le **Zékher Ma'hatsit hashekel**, (il faudra dire que c'est **en souvenir** du Demi-Chekel « **Zékher Léma'hatsit Hashekel** ») avant le début de lecture de la Meguila Esther, mais on peut toutefois le donner jusqu'à la fin du mois de Adar.

Entre le jeûne d'Esther et le début de la (première) lecture de la Meguila (jeudi soir), il est permis de goûter moins de 54 grammes de pain ou de gâteau, et de boire ou manger des fruits sans limitation de poids. Toutefois, celui qui s'abstient de consommer quoi que ce soit avant la lecture est digne de bénédiction.

Il est bien de se lever tôt le jour de la seconde lecture de la Meguila (Vendredi 14 Mars) afin de se préparer convenablement à la téfila ainsi qu'à ce grand et saint jour de Pourim. Après la 'Amida de Chah'it, on lit dans le Sefer Torah le passage sur Amalek, puis on lit la Meguila.

Le Minhag est de ne pas travailler le jour de Pourim, mais c'est permis. Toutefois, **celui qui travaille ne verra aucun signe de bénédictions de ce travail.**

2/Matanot laévyonime : Faire des dons aux pauvres Vendredi 14 Mars 2025

Pour un Juif, se préoccuper de ceux qui sont dans le besoin est une responsabilité constante. Cependant, à Pourim, se souvenir des pauvres fait l'objet d'une Mitsva particulière. Cette mitsva nous est enseignée dans la Meguilat Esther (9-22) : « faire de ces jours des jours de festin et de joie, et d'échange de mets mutuels ainsi que de cadeaux aux nécessiteux. »

Comme « nécessiteux » est formulé au pluriel, nous en déduisons qu'**il faut faire des cadeaux/dons à minimum 2 pauvres pour s'acquitter de cette mitsva**. Chaque homme, mais aussi chaque femme est tenu par cette obligation.

Selon la Halakha, il faut donner **à chaque pauvre de quoi faire un repas décent** (au moins dans le cadre de la restauration rapide), mais dans la mesure du possible il est recommandé d'être plus généreux qu'en général et de donner avec largesse le jour de Pourim. Dans tous les cas, on le fera de bon cœur et avec affabilité.

La Mitsva est mieux accomplie lorsqu'on donne directement aux pauvres. Cependant, si on ne trouve pas de pauvre, on pourra mettre l'argent dans des boîtes réservées à la charité. Même les jeunes enfants doivent accomplir cette Mitsva.

Il est **important de souligner** qu'il est **préférable de donner**, autant que peut se faire, **plus de dons aux pauvres** (Matanot laevionim) **que de faire d'importantes dépenses pour le repas de Pourim ou pour les Michloa'h Manot**, "car il n'y a pas de plaisir plus grand et plus beau que de réjouir le cœur des pauvres".

3/Michloa'h manot : Envoyer des cadeaux Vendredi 14 Mars 2025

A Pourim, nous soulignons l'importance de l'unité et de l'amitié entre les Juifs en envoyant des cadeaux composés d'aliments à des amis.

Lorsque l'on envoie un cadeau à son prochain, on lui exprime nos sentiments d'affection et d'estime, ce qui entraîne l'amitié, la paix et la fraternité.

On enverra de préférence le Michloa'h manot à celui pour qui on a (malheureusement) un ressentiment ou à celui que l'on pense en avoir à notre égard plutôt qu'à notre bon ami pour lequel notre affection ne fait aucun doute. (c'est là tout le sens de cette mitzwah)

On s'acquitte de cette mitsva en envoyant au moins 2 sortes de mets comestibles prêts à être consommés (par exemple des gâteaux, des fruits, des boissons) **en même temps à au moins une personne juive de son entourage**. Cette mitsva doit être faite dans la journée de Pourim et non la nuit.

Les femmes, les filles de plus de 12 ans et les garçons de plus de 13 ans, sont également tenus d'envoyer à une ou un ami(e), un manoth (cadeau composé de 2 sortes de mets). On ne doit envoyer de présents qu'à des personnes qui sont au-dessus de l'âge de la Bar/Bat-Mitsva, et celui qui envoie à un enfant n'est pas quitte de son obligation.

Il convient que les hommes envoient aux hommes et les femmes aux femmes. D'après certains, cet envoi doit être fait par l'intermédiaire d'une troisième personne. Les enfants, en plus d'envoyer leurs propres cadeaux, font des messagers enthousiastes, mais si l'émissaire est un enfant il faudra tout de même s'assurer que le présent est bien arrivé à l'adresse indiquée.

4/Michté : Prendre le repas de fête Vendredi 14 Mars 2025

Comme pour toutes les fêtes, nous célébrons Pourim avec un repas spécial. Toute la famille et les amis se réunissent pour se réjouir dans l'esprit du jour.

Les décisionnaires écrivent qu'il faut manger de la viande en ce jour car il a été institué pour être un jour de Fête (Yom Tov) où nous sommes tenus d'en manger. De nombreux décisionnaires écrivent qu'il faut aussi y manger du pain ('Seoudat pat').

On boira du vin avec modération car la Séouda ne doit en aucun cas se transformer en une beuverie. Celui qui sait que lorsqu'il boit de l'alcool peut en arriver à se rouler par terre, dire des âneries, des vulgarités ou tout simplement blesser son ami (par des paroles ou des actes) n'a aucune Mitsva de boire du vin et devra s'en abstenir. Pas un seul 'Gadol' n'est connu pour s'être saouler à Pourim jusqu'à dépasser les limites. Se saouler est prohibé par la Torah car cela peut pousser un homme à transgresser de graves interdits, has veshalom. Celui qui veut réaliser la Mitsva de boire du vin le jour de Pourim devra arriver à un début de « bien-être » et s'arrêter de

boire immédiatement. Les Rabbanims sont très stricts à ce sujet : Pourim ne doit pas être un prétexte pour « se mettre à l'envers », bien au contraire, le repas devra se prendre dans la joie et non pas dans la légèreté et la bêtise ; on y dira des paroles de Torah et des chants en l'honneur de Pourim.

Il est bien de ne pas commencer la Michté de Pourim avant d'avoir accompli la mitsva de Matanot laevionim et celle de Michloa'h Manot.

Les prières spéciales à Pourim

Pourim, nous récitons le passage "Al Hanissim" dans la Amida, le soir, le matin et l'après-midi, ainsi que dans la bénédiction d'après le repas (Birkat Amazone).
Dans la prière du matin, une lecture de la Torah spéciale est faite à la synagogue.

« Lorsque les Juifs recherchent D.ieu dans l'obscurité de l'exil, ils peuvent obtenir la délivrance. »

(Le Rabbi de Loubavitch, Séfer Ha Maamarim 5717, page 173)

Humilité et grandeur

Se tint autrefois un rassemblement des plus éminents sages de la génération dans la ville de Saint-Pétersbourg. Parmi les sages talmudiques se trouvaient le Beith Halevi, Rav Yossef Dov HaLevi Soloveitchik de Brisk z.t.l. (1820-1892), mondialement connu pour son génie talmudique, et l'éminent docte réputé, Rav Yitsh'ak Blaser z.t.l. (1837-1907), le Péri Yitsh'ak, qui fut Rav de la ville de 1864 à 1880.

Rav Soloveitchik présenta une question talmudique posée par son jeune fils, Reb H'aïm. S'en suivit une vague de discussions où des sages proposaient leur réponse à l'énigme, tandis que d'autres les réfutaient par de puissants arguments. Pendant tous les débats, Rav Yitsh'ak Blaser, pourtant réputé pour son immense érudition, ne participa pas et resta silencieux. Il ne proposa aucune réponse, ni n'exprima son approbation à aucune des explications données. Lorsque Rav Soloveitchik énonça finalement la solution de son fils, Rav Blaser, assis tranquillement, n'hocha pas la tête en signe d'assentiment, ni ne la secoua en signe de désaccord. Il semblait ne pas comprendre la profondeur du discours, semblant n'être même pas là ! Déconcerté, Rav Yossef Dov commença à douter du célèbre Rav Blaser : « Était-il vraiment l'érudit remarquable que le monde avait fait de lui ? » se demanda-t-il.

Plus tard dans la soirée, Rav Soloveitchik se rendit à la synagogue principale et y consulta le "Péri Yitsh'ak", l'ouvrage rédigé par Rav Blaser.

Après avoir feuilleté le gros volume, il vit que l'intégralité du discours de l'après-midi, la question de son fils, les réponses proposées et réfutées, ainsi que la résolution finale, faisaient toutes partie du livre publié des années plus tôt par Rav Blaser lui-même !

« Maintenant, je réalise », pensa-t-il, « Rav Blaser est autant un génie en humilité qu'en loi talmudique ! »

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°484 Claude Eliahou Benichou)

**CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE
FAMILLE !**

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבה)

L'enfant Aharon ben Esther, Méir ben Tikva, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Laurence Dvorah bat Rina, Ella Myriam bat Naomie Simha, Rouhama bat Élise Louise, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: אמן!

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Arlette Simh'a bat Rivka (3 Nissan 5784), Gilles Chalom ben Victor H'aïm (8 Nissan 5784), Algéria Frih'a bat Alya (10 Nissan 5784), Paul ben Chmoel (22 Nissan 5784), Benyamin ben H'biba (4 Sivane 5784), Paul ben Rachel (15 Tamouz 5784), Gilbert Ishaya ben Khalfa (18 Tamouz 5784), Israel Tsion ben Haya Myriam (26 Tamouz 5784), Victor ben Jeanne (26 Elloul 5784), Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785), Pinhas Georges Yossef ben Rah'el (20 Tevet 5785), Yaakov ben Fortunée (11 Tevet 5785), Rabbi Efraïm ben Louna (10 Chevat 5785), Alain H'aïm Ben Eliane Fortunée (25 Chevat 5785), Gisèle Esther Toutitou bat Joséphine Freh'a (2 Adar 5785) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : אמן!